

**APPEL DE COTISATION 2023  
POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS**

**(PAGE A GARDER POUR VOTRE COMPTABILITE)**

**- Cotisation à la Compagnie d'experts pour les nouveaux adhérents .....135 €\***

**Nota bene :**

- Vous devez **joindre le chèque de cotisation à votre dossier de demande d'adhésion**, ce chèque sera remis au trésorier une fois votre demande acceptée. Dans le cas contraire il vous sera restitué.

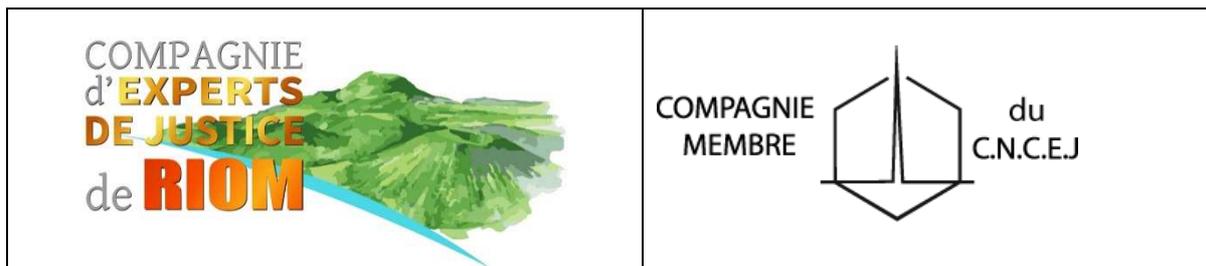
**Cet avis tient lieu de FACTURE.** Date de règlement :

Banque :

N° de chèque :

Montant réglé :

- \* La part de l'assurance est statutairement indissociable du montant de la cotisation annuelle.
- \* Selon une règle établie par l'assureur, SophiAssur, la cotisation des experts est gratuite pour l'année de souscription. Tout nouvel expert ne paiera qu'une cotisation de 135 € au lieu des 240 € d'une pleine cotisation et il sera quand même assuré pour cette 1<sup>ère</sup> année d'adhésion. Par contre dès l'année suivante il devra payer le plein tarif de la cotisation.



**APPEL DE COTISATION 2023  
POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS**

**Chèque à agraffer au présent appel et à joindre à votre dossier de demande d'adhésion**

NOM\* : ..... Prénom : .....  
ACTIVITE : .....  
Adresse : .....  
Ville : ..... Code postal : .....  
Tél. : ..... Courriel : .....

**- Cotisation à la Compagnie d'experts pour les nouveaux adhérents .....135 €**

**Montant total du chèque joint\*\* : €**

Date : ..... Signature :

\* Veuillez bien indiquer le nom sous lequel vous êtes enregistré comme expert près la Cour d'appel et pas le nom de votre société ou tout autre nom ne permettant pas de retrouver l'expéditeur de l'appel de cotisation.

\*\* Chèque à libeller à l'ordre de la Compagnie d'experts près la Cour d'appel de Riom.